

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2023

DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA MENACE TERRORISTE D'EXTRÊME DROITE -
(N° 877)

AMENDEMENT

N° CL1

présenté par
M. Di Filippo

TITRE

Compléter le titre de la proposition par les mots :

« et d'extrême gauche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plus de 30 arrestations en lien avec le terrorisme d'extrême gauche ont été réalisées par les forces de l'ordre en France entre 2011 et 2020. L'Agence nationale de la recherche, dans le cadre du programme « Violences et radicalités militantes dans l'espace public en France des années 1980 à nos jours » (VIORAMIL) a dénombré 412 faits violents commis par l'extrême gauche et l'ultra-gauche, et 546 par l'extrême droite et l'extrême droite radicale entre 1986 et 2017. Il est donc injustifié de ne dresser qu'un état des lieux de la menace terroriste d'extrême droite. Cet amendement propose donc que cet état des lieux soit étendu à la menace terroriste d'extrême gauche.